



Crédit voiture (sté réclame argent 22 ans après)???

Par **manou31**, le **23/02/2011** à **14:49**

bonjour,

il y a 22 ans environ j'ai reçu une lettre d'une sté de recouvrement me réclamant un solde de crédit sté de leasing d'une voiture que j'avais achetée en 1989???? je tombais des nues **20 après**.....

Cette société ne m'avait jamais contacté - j'ai compris au fil de la discussion que cette société avait racheté mon dossier mais n'avait pas de documents prouvant que j'avais effectivement soldé mon prêt. Ils m'ont même demandé de leur fournir des documents concernant ce prêt car mon dossier était pratiquement VIDE j'ai reçu ce courrier normalement sans être recommandé. Je leur ai demandé de m'informer par LR avec AR, ils ne l'ont jamais fait. j'ai pris conseils auprès d'un avocat qui m'a dit qu'il y a prescription. Je n'ai gardé aucun document de cette époque - Honnêtement je ne sais plus si j'ai réellement payé la dernière échéance - mais je pense que oui sinon je n'aurais pas pu la revendre. Pendant plus d'un mois ils n'ont pas arrêté de m'appeler, à toutes heures du jour - très menaçant... puis plus rien jusqu'à la semaine dernière, je reçois à nouveau un courrier me demandant de rappeler une société de recouvrements n'ayant pas de crédit en cours et de retard de paiements quelque'il soit je pense qu'il s'agit de la même affaire. Je n'ai pas rappelé car ils vont avoir à nouveau mon n° de téléphone et le harcèlement va recommencer. L'avocat m'a dit de ne pas me préoccuper de cette affaire, mais cela me tracasse beaucoup qu'en pensez vous ?
merci

Par **Laure11**, le **23/02/2011** à **18:02**

L'avocat a raison. Surtout ne leur répondez pas au téléphone, ne leur écrivez pas, si vous recevez du courrier, direction poubelle, s'ils viennent chez vous, et oui, ça arrive aussi, refusez de discuter avec eux et fermez votre porte.

Si vous n'êtes pas sur liste rouge, demander à changer de numéro de téléphone et inscription sur liste rouge. Vous expliquez votre cas et le changement est rapide.

Cette société de recouvrement ne peut rien contre vous et ne peut intenter aucune action en justice contre vous.

Ils vont bien vous menacer de vous assigner au Tribunal.... N'en tenez pas compte.

Vous pouvez dormir tranquille.

Par **manou31**, le **23/02/2011** à **18:39**

merci pour votre réponse-

je suis soulagée - cela fait un coup de recevoir ce genre de convocation si longtemps après

22 ans

je ne pensais pas que cela pouvait exister